Nations Unies S/PV.8038



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8038e séance
Mercredi 30 août 2017, à 16 heures
New York

Président :	M. Aboulatta	(Égypte)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Cheng Lie
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Melki
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Vaverka
	Ukraine	M. Ilnytskyi
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

Mise en oeuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507

17-27254 (F)





La séance est ouverte à 16 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, pour le dur labeur dont vous vous êtes acquitté tout au long de ce mois pour guider les activités du Conseil de sécurité de manière efficace et productive. Prenant la parole au nom des trois membres africains du Conseil, je voudrais m'appesantir sur les questions africaines que nous avons traitées sous votre présidence.

L'exposé fait au Conseil le 10 août (voir S/PV.8022) par la Vice-Secrétaire générale, Mme Amina Mohammed, concernant la récente visite qu'elle a effectuée au Nigéria et en République démocratique du Congo en compagnie de la Secrétaire générale adjointe chargée d'ONU-Femmes, de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et de l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, a revêtu une grande importance en ce qu'il a appelé l'attention sur le sort des femmes et des filles dans les situations de conflit. Cette Mission conjointe de solidarité de haut niveau Nations Unies-Union africaine, la première du genre, a également permis de mettre en exergue la coopération et le partenariat entre les deux organisations en matière de promotion du programme concernant les femmes et la paix et la sécurité en Afrique. Nous pensons que ce programme doit être salué et encouragé.

Nous attachons également de l'importance à l'exposé qui nous a été fait le 15 août (voir S/PV.8024) sur les activités menées durant les deux mois qui s'étaient écoulés depuis l'adoption de la résolution 2359 (2017), pour que la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel devienne opérationnelle. Le déficit de financement sera un défi majeur à surmonter car il entrave la pleine opérationnalisation de la Force conjointe. Nous pensons qu'il est urgent de mobiliser un appui international en faveur de la Force. Il ne fait aucun doute que les défis multiformes auxquels est confrontée la région du Sahel ne pourront être véritablement relevés que dans le cadre d'une stratégie globale touchant la sécurité, la gouvernance, le développement, les droits de l'homme et les questions humanitaires. Par conséquent, la mise en œuvre rapide et efficace de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, comme le demande la résolution 2359 (2017), est absolument essentielle. Nous espérons que les pays de la région, en coopération avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux, redoubleront d'efforts pour mettre en œuvre de la Stratégie.

Compte tenu de la situation qui règne en République démocratique du Congo, nous apprécions à sa juste valeur l'exposé (voir S/PV.8026) que nous a présenté le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) sur les activités du Comité. Nous saluons les efforts déployés par le Comité et le Groupe d'experts pour tenter de relever les nombreux défis graves et complexes auxquels la République démocratique du Congo est confrontée et pour promouvoir la paix et la stabilité dans le pays.

À cet égard, les efforts constants visant à consulter les autorités de la République démocratique du Congo et les pays de la région, y compris dans le cadre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, ainsi que pour renforcer les synergies et la coopération avec d'autres organisations régionales et les partenaires internationaux, sont louables. La présence des familles de Zaida Catalán et de Michael Sharp, les deux membres du Groupe d'experts qui ont été sauvagement tués dans l'exercice de leurs fonctions, a rendu la séance particulièrement spéciale. L'appui que le Conseil accorde aux efforts visant à traduire en justice les auteurs de ce crime odieux, ainsi que le suivi qu'il assure à cette fin, sont d'une importance cruciale.

À cet égard, l'exposé sur le rapport de la Commission d'enquête chargée d'établir les faits s'agissant de l'assassinat tragique de Zaida Catalán et de Michael Sharp a été très utile. Nous espérons que ses recommandations seront examinées sérieusement, de manière à éviter que de tels incidents tragiques se reproduisent à l'avenir. Nous tenons à rappeler que tout doit être fait, et aucun effort épargné, pour aller au fond des choses et découvrir qui ces criminels peuvent être et comment ce crime ignoble et inqualifiable a pu être commis. Nous nous devons également de souligner à quel point il est impératif d'œuvrer en partenariat avec le Gouvernement pour obtenir le résultat souhaité, et

nous sommes convaincus que le Gouvernement fera tout le nécessaire pour aider à traduire les meurtriers en justice.

Les conditions de sécurité et la situation humanitaire au Soudan du Sud demeurent une source de préoccupation, et l'exposé que nous avons entendu le 24 août (voir S/PV.8030) n'avait rien d'encourageant. Toutes les parties doivent mettre un terme aux hostilités et cesser d'entraver les opérations humanitaires. Il est important que le Conseil ait accordé son appui au Forum de haut niveau pour la revitalisation prévu par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), qui représente la voie la plus évidente vers la paix au Soudan du Sud, qu'il ait exhorté toutes les parties à participer pleinement au Forum et qu'il ait demandé à l'IGAD de le convoquer rapidement.

L'impasse politique qui persiste en Guinée-Bissau et l'absence de progrès dans la mise en œuvre de l'Accord de Conakry sont une autre source de préoccupation. Nous nous félicitons de la récente visite effectuée par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau et par la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, qui ont notamment eu toute une série d'échanges avec diverses parties prenantes. Il est urgent de sortir de l'impasse pour créer des conditions propices à la tenue des élections législatives et présidentielle prévues respectivement en 2018 et 2019.

On ne soulignera jamais assez le caractère central de l'Accord de Conakry pour pérenniser la paix, la sécurité et le développement en Guinée-Bissau. Nous demandons à nouveau à toutes les parties prenantes en Guinée-Bissau de respecter et d'appliquer l'Accord de Conakry tout en s'attachant à régler les dissensions qui règnent dans le pays et les défis auxquels il est confronté. Nous pensons que les efforts concertés déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise, l'Union européenne et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau restent eux aussi indispensables pour trouver une solution durable à la crise politique dans le pays. Nous soulignons également le rôle important que joue la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau pour assurer la stabilité du pays. Nous demandons instamment à tous les partenaires internationaux de continuer à apporter l'appui nécessaire pour remédier aux difficultés financières rencontrées par la Mission dans l'exécution de son mandat.

La tenue d'élections pacifiques et crédibles marquera une étape importante pour la transition démocratique du Libéria vers la consolidation de la paix et les efforts y relatifs. L'exposé que nous avons entendu sur les préparatifs des élections présidentielle et législatives prévues au Libéria, conformément à la résolution 2333 (2016), a permis de rester très au fait de l'évolution de la situation dans le pays. Nous prenons note de l'ouverture de la campagne électorale et nous soulignons qu'il est nécessaire que les partis politiques libériens continuent de respecter la Déclaration de la rivière Farmington qu'ils ont signée le 4 juin, afin de faciliter la conduite d'élections pacifiques et exemptes de violence, pour ouvrir la voie à une transition démocratique réussie.

Nous saluons les vastes action et suivi que mène la Commission de consolidation de la paix pour garantir une transition sans heurt de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et renforcer les capacités du Gouvernement libérien. En outre, nous encourageons la coopération entre la MINUL, la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, l'Union africaine et les autres organisations compétentes pour appuyer la transition. Nous exhortons également les partenaires internationaux à continuer d'apporter l'appui nécessaire au Libéria à ce stade crucial de sa transition.

En ce qui concerne la situation en Libye, nous saluons la nomination du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé. Nous le remercions de son exposé (voir S/PV.8032) sur les consultations initiales qu'il a eues récemment avec tous les acteurs libyens. Nous saluons également le travail accompli par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) sous la direction de l'Ambassadeur Olof Skoog, ainsi que par le Groupe d'experts, pour ce qui est du suivi et de l'application du régime de sanctions.

Il est largement admis qu'il faut donner un nouvel élan à un processus politique associant toutes les parties sous l'égide de l'ONU, afin de traiter des questions litigieuses ayant trait l'Accord politique libyen. S'il est vrai que c'est aux acteurs libyens qu'incombe au premier chef la responsabilité de trouver une solution politique globale et sans exclusive, les efforts concertés que les pays voisins, les organisations régionales et l'ONU continuent de déployer demeurent essentiels pour parvenir à une paix et une stabilité durables. À cet égard, nous appuyons les efforts que continue de déployer le Comité politique de haut niveau de l'Union

africaine pour promouvoir la réconciliation nationale en Libye. Nous attendons également avec intérêt les prochaines réunions du Comité de haut niveau de l'Union africaine et du quatuor, qui se tiendront respectivement à Brazzaville et à New York, et qui contribueront à renforcer et à coordonner l'aide internationale en faveur du peuple libyen.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour une présidence réussie pendant ce mois d'août. Je voudrais aborder deux questions aujourd'hui, à savoir la Corée du Nord et la révision de la note du Président parue sous la cote S/2010/507.

Premièrement, en ce qui concerne la Corée du Nord, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2371 (2017) le 5 août à la suite des deux essais intercontinentaux de missiles balistiques effectués en juillet. Tous les Membres de l'ONU doivent afficher un engagement renouvelé à appliquer intégralement et strictement les résolutions du Conseil de sécurité, y compris la résolution 2371 (2017). En outre, hier, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2017/16) condamnant fermement le dernier tir de missiles effectué par la Corée du Nord, qui a survolé le Japon. Cette déclaration atteste de l'unité du Conseil de sécurité et fait passer un message ferme et sans équivoque, à savoir que la Corée du Nord doit cesser immédiatement ces actes de provocation. Nous exhortons la Corée du Nord à réagir favorablement à cet appel de la communauté internationale.

Deuxièmement, s'agissant de la révision de la note 507, en ma qualité de Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, je voudrais saisir cette occasion pour annoncer que le Conseil vient de se mettre d'accord par consensus sur une note révisée. Le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur ses méthodes de travail en juillet de l'année dernière durant la présidence japonaise (voir S/PV.7740) et a écouté avec beaucoup d'attention les avis exprimés non seulement par les membres du Conseil mais aussi par l'ensemble des États Membres de l'ONU, afin de recenser les domaines dans lesquels il serait utile d'apporter des ajustements.

Au sein du Groupe de travail, nous avons examiné les idées et les propositions utiles tirés de ce débat dans les mois qui ont suivi, dans le cadre du processus d'examen et de mise à jour de la note 507. Comme je l'ai annoncé il y a quelques heures, le Conseil s'est mis d'accord sur une note 507 révisée après une série de négociations sur le texte, menées à partir du mois de mai. Grâce aux contributions des membres du Groupe de travail, j'estime que le texte révisé qui a été adopté est un texte global et équilibré qui peut servir de manuel utile sur les mesures arrêtées ou les pratiques exemplaires concernant les méthodes de travail du Conseil. Je voudrais expliquer en détail quelques points au sujet de principales révisions effectuées dans l'intérêt de tous les Membres.

En termes de structure générale et de contenu, la note révisée regroupe, simplifie et restructure la note 507 adoptée en 2010 et les 13 notes du Président qui ont été publiées séparément, notamment la plus récente (S/2016/619), qui porte sur la préparation des membres nouvellement élus, ainsi que le processus de sélection et la préparation des présidents des organes subsidiaires.

En outre, entre autres choses, la note révisée comprend les nouveaux éléments suivants.

En ce qui concerne le programme de travail mensuel, les présidences entrantes sont invitées à en discuter avec les autres membres du Conseil bien avant d'assumer la présidence.

S'agissant des consultations informelles, la note énonce des mesures supplémentaires : encourager les intervenants à être succincts et directs, utiliser plus efficacement la rubrique « Divers » en faisant part de l'intention d'aborder des sujets de préoccupation au moins un jour à l'avance et encourager les présidences à proposer des éléments à la presse à la fin des consultations.

Pour ce qui est du processus de rédaction des documents du Conseil, la note introduit la pratique de rédaction conjointe. Selon la note, il faut notamment tenir compte des connaissances spécialisées et/ou des contributions des membres du Conseil sur la question, organiser au moins une série de discussions directes avec tous les membres du Conseil, prévoir assez de temps pour l'examen des textes avant la procédure d'approbation tacite et rédiger des documents précis, succincts et pragmatiques.

En ce qui concerne le dialogue avec les États non membres du Conseil et les autres organes, la note évoque pour la première fois l'importance des réunions consultatives conjointes annuelles et des dialogues informels avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et propose d'envisager la possibilité d'organiser des missions conjointes du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'agissant des situations de conflit en Afrique.

La note indique également que les membres du Conseil entendent demander régulièrement des conseils spécifiques, stratégiques et ciblés à la Commission de consolidation de la paix, de mener des discussions sur ces conseils et d'en tirer parti.

S'agissant des missions du Conseil de sécurité, la note contient des éléments supplémentaires quant à leur utilité, ainsi que des aspects liés aux préparatifs, aux itinéraires et au suivi de ces missions.

Je pense que le texte révisé contient beaucoup d'idées très utiles permettant d'améliorer l'efficacité, l'efficience, le caractère inclusif et la transparence du Conseil, à condition qu'il soit appliqué comme il se doit, surtout pendant nos présidences respectives. Même si la codification des meilleures pratiques est un exercice utile, ce n'est pas une fin en soi. Le plus important, c'est la mise en œuvre et la pratique du Conseil dans les faits. J'espère que cette note révisée sera une base qui permettra de continuer à améliorer les méthodes de travail du Conseil au quotidien.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Alors que nous passons en revue le travail accompli par le Conseil de sécurité en août, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre Mission, pour une présidence couronnée de succès.

Je voudrais aborder en premier lieu la question de la Corée du Nord, qui, en quelque sorte, a marqué le début et la fin du mois. Nous avons été témoins d'un excellent exemple de l'unité du Conseil de sécurité au début du mois d'août, puis d'un rappel alarmant de la menace nord-coréenne cette semaine. Le Conseil s'est réuni le premier samedi du mois d'août (voir S/PV.8019) pour adopter à l'unanimité la résolution 2371 (2017), qui envoie un message important à la dictature nord-coréenne, à savoir qu'elle paiera un prix lourd pour l'agression et l'arrogance dont elle fait preuve en poursuivant ses activités interdites liées aux armes nucléaires et aux missiles balistiques. Par cette mesure, le Conseil a également rappelé à tous les États Membres de l'ONU qu'ils doivent appliquer strictement cette nouvelle résolution, qui comprend la plus vaste gamme de sanctions économiques jamais imposées au régime nord-coréen, ainsi que toutes les résolutions antérieures du Conseil de sécurité.

Toutefois, par leur comportement de ces derniers jours, les dirigeants de la Corée du Nord ont démontré clairement qu'ils ne sont pas encore prêts à abandonner cette voie dangereuse. Douze États membres du Conseil sont à la portée de leurs missiles, et je voudrais rappeler à mes collègues que la Corée du Nord a prouvé qu'il ne se soucie pas d'amitiés ni d'alliances. Même si nous nous félicitons à juste titre de l'adoption de la résolution 2371 (2017), nous devons être conscients que la Corée du Nord persistera dans son comportement, comme en témoigne le tir extrêmement provocateur qu'il a effectué lundi, qui a survolé le Japon.

La nuit dernière, le Conseil a de nouveau condamné à l'unanimité la Corée du Nord en adoptant une déclaration du Président (S/PRST/2017/16). Il ne doit y avoir aucun doute que le Conseil ne tolérera pas cet état de choses, mais continuera d'exercer des pressions sur le régime et mettra tout en œuvre pour amener la Corée du Nord à changer de comportement.

En ce qui concerne la question des sanctions dans l'ensemble, je félicite votre Mission, Monsieur le Président, pour avoir organisé ce mois-ci une séance d'information (voir S/PV.8018) consacrée à l'examen de la conception et de l'efficacité des sanctions des Nations Unies. Nous avons également tenu des séances sur les régimes de sanctions concernant la République démocratique du Congo (voir S/PV.8026), la Guinée-Bissau (voir S/PV.8031) et la Libye (voir S/PV.8032). Conjuguées, ces séances montrent que lorsque le Conseil s'exprime d'une seule voix pour appliquer et faire respecter des sanctions, nous démontrons notre capacité à promouvoir et protéger la paix et la sécurité internationales. Lorsque nous sommes en désaccord, nous compromettons à la fois l'efficacité des sanctions en tant qu'instrument et la crédibilité du Conseil de sécurité. Cependant, l'unité du Conseil n'est pas une fin en soi. Lorsque le Conseil n'aura pas la volonté ou les moyens d'appliquer ou de faire respecter des sanctions, les États-Unis se mobiliseront, notamment en adoptant des sanctions unilatérales, pour se défendre, défendre leurs alliés ou leurs valeurs. J'exhorte les membres du Conseil à redoubler d'efforts afin d'utiliser efficacement cet outil important.

Je vous remercie également, Monsieur le Président, d'avoir organisé une séance publique pour entendre l'exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, à laquelle les familles de Michael Sharp et Zaida Catalán ont pu assister. J'encourage mes collègues du Conseil à appuyer les efforts du Secrétaire général visant à ouvrir immédiatement, sous son autorité, une enquête indépendante sur la mort de ces deux experts.

Le débat public d'hier a porté sur la question des opérations de maintien de la paix dans le contexte plus large de la pérennisation de la paix (voir S/PV.8033), et nous avons apprécié cette occasion d'examiner la manière dont cette question s'intègre à une vision globale de la réforme du maintien de la paix. Nous aurons prochainement une nouvelle occasion de nous pencher sur la réforme du maintien de la paix dans le cadre de la séance du Conseil qu'organisera l'Éthiopie le mois prochain durant la semaine de haut niveau. Je comprends qu'un projet de résolution sera adopté durant cette séance, et je demande instamment aux membres du Conseil de rédiger un texte solide qui renforcera l'efficacité du maintien de la paix et nous permettra de mieux évaluer les résultats obtenus. Nous appuyons les efforts que déploie l'Union africaine (UA) pour renforcer l'autonomie financière, mais je tiens à rappeler à mes collègues que l'UA doit prendre des mesures supplémentaires dans ce domaine avant que nous ne puissions approuver la moindre décision dans une résolution.

Je tiens également à souligner la visite qu'effectuera le Conseil la semaine prochaine à Addis-Abeba pour tenir des consultations avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Ce dialogue annuel est pour le Conseil de sécurité une occasion importante de montrer son attachement à l'UA et au maintien de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. À cet égard, je vous remercie, Monsieur le Président, de votre direction ferme et professionnelle des travaux du Conseil durant le présent mois.

Enfin, je tiens à féliciter notre collègue japonais de l'excellent travail de sa mission en ce qui concerne la révision de la note du Président parue sous la cote S/2010/507, qui a été validée aujourd'hui. Cette révision contribuera grandement à améliorer les méthodes de travail du Conseil ainsi que son efficacité et sa transparence. Je félicite le Japon de ses efforts inlassables et efficaces sur cette importante question.

Pour terminer, nous offrons notre appui à l'Éthiopie, dont la délégation assurera la présidence durant le mois de septembre.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le programme de travail du Conseil de sécurité a été assez chargé durant ce mois. Je tiens à vous remercier personnellement, Monsieur le Président, et à remercier l'ensemble de votre délégation, de l'efficacité et de la compétence avec lesquelles vous vous êtes acquittés de vos fonctions de Président. Votre présidence s'est si bien déroulée que nous n'avons pas vu le temps passer.

Nous tenons à souligner que les initiatives égyptiennes étaient en phase avec l'actualité. Je fais référence en particulier à la séance du Conseil de sécurité visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes (voir S/PV.8017) et à la résolution adoptée à cette fin (résolution 2370 (2017)). Notre débat sur cette question a une fois de plus démontré qu'il est nécessaire d'adopter des mécanismes plus stricts de maîtrise des armements, puisque des armes continuent de grossir les arsenaux d'un certain nombre d'organisations terroristes presque sans entrave. Le débat sur les questions relatives aux sanctions nous a donné une nouvelle occasion d'exposer les problèmes rencontrés dans ce domaine. En dépit de certaines divergences d'opinions, la majorité des membres du Conseil se sont prononcés pour l'amélioration des sanctions afin de les rendre plus efficaces et de veiller à ce que le coût humanitaire reste le plus faible possible. Il est également important qu'on ait clamé haut et fort que les interprétations unilatérales des sanctions sont inacceptables, tout comme l'imposition de restrictions unilatérales supplémentaires. S'agissant de la réaffirmation du fait que rien ne remplace le règlement politique des conflits, le débat public consacré à la contribution des opérations de maintien des Nations Unies à la consolidation et à la pérennisation de la paix (voir S/PV.8033) s'est avéré utile.

Nous avons également adopté en août une autre résolution sur la République populaire démocratique de Corée : la résolution 2371 (2017), qui impose des restrictions économiques strictes et sans précédent contre ce pays. Nous sommes convaincus que la possibilité d'adopter de nouvelles sanctions pour faire pression sur Pyongyang est maintenant épuisée. Nous ne pouvons appuyer l'idée d'étouffer économiquement la Corée du Nord et sa population. Nous devons nous tourner vers les options politiques. Il n'existe d'autre possibilité que le règlement politique de tous les problèmes qui touchent la péninsule coréenne. Cela a été réitéré dans la déclaration présidentielle du 29 août 2017 (S/PRST/2017/16).

Nos délibérations sur la situation au Moyen-Orient ont montré qu'il est plus que jamais temps de prendre des mesures pratiques pour sortir de l'impasse en qui concerne la question des relations israélo-palestiniennes, qui revêt une importance capitale aux fins du règlement des nombreux autres problèmes qui touchent la région. Dans le contexte du conflit syrien, après la création de zones de désescalade, nous avons constaté une évolution

positive. Dans ces zones et dans d'autres zones faisant l'objet de trêves locales, la vie redevient normale. Le déminage est en cours, les transports sont en train d'être rétablis, les infrastructures d'être reconstruites et les gens regagnent leurs foyers – ce qui nous permet de nous concentrer sur la lutte contre le terrorisme. Il nous semble important de renforcer ces tendances, qui créent les conditions nécessaires pour faire avancer le dialogue entre Syriens à Genève. Nous avons appuyé la proposition de la présidence égyptienne d'optimiser les séances du Conseil sur les questions syriennes.

Nous prenons note des échanges positifs et constructifs entre toutes les forces politiques libanaises, qui ont permis au pays de sortir de l'impasse politique. Nous estimons que toutes les priorités nationales, notamment les questions liées à la sécurité, devront à l'avenir être abordées dans un cadre légal via un dialogue entre toutes les forces du pays. Nous appuyons l'action menée par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

En ce qui concerne la situation critique au Yémen, en particulier ses aspects humanitaires, l'ONU doit prendre des mesures supplémentaires pour garantir un accès humanitaire sans entrave à toutes les régions du pays. Nous devons faire pression sur toutes les parties au conflit. Seul un cessez-le-feu immédiat et général, sans conditions préalables, permettra de relancer les processus politiques. Le règlement de la crise au Yémen doit être politique.

Par ailleurs, comme d'habitude, nous avons abordé les questions africaines. Les séances tenues à ce sujet ont confirmé qu'il importe d'apporter des solutions africaines aux problèmes africains. En outre, l'idée qu'il est inacceptable de violer la souveraineté d'un État ou de s'ingérer dans ses affaires intérieures demeure évidente.

Pour terminer, je remercie une fois de plus nos collègues égyptiens, et je souhaite plein succès à la délégation éthiopienne, qui assurera la présidence en septembre.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, et à remercier l'Égypte, de la compétence avec laquelle vous et votre mission avez dirigé nos travaux durant le mois d'août, qui s'est avéré moins calme que prévu, et d'avoir convoqué une séance récapitulative officielle.

Je vais me concentrer sur deux questions horizontales d'ordre général qui ont été récurrentes durant ce mois, à savoir la non-prolifération et le terrorisme.

S'agissant de la non-prolifération, en début de mois, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2371 (2017), envoyant une fois de plus un message d'unité sans équivoque de la part de la communauté internationale. En condamnant fermement les provocations croissantes de la Corée du Nord, nous avons montré notre détermination à lutter contre l'aggravation de cette menace à la paix et à la sécurité internationales en prenant de nouvelles mesures. Cette résolution, adoptée le 5 août, fournit l'ensemble de sanctions le plus complet appliqué par le Conseil de sécurité depuis des décennies.

En tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), nous sommes déterminés à garantir une mise en œuvre pleine et effective de toutes les mesures pertinentes. Nous poursuivons nos efforts à cet égard en faisant appel à tous les Membres de l'ONU afin de veiller à ce que les dernières mesures soient comprises et appliquées rapidement et complètement. Je rappelle que nous sommes également déterminés à garantir, comme le réaffirme la résolution 2371 (2017), que le régime de sanctions n'aura pas de conséquences néfastes sur la situation humanitaire dans le pays et que les sanctions resteront un instrument dans le cadre d'une stratégie globale visant à parvenir à un règlement politique pacifique.

En tout état de cause, les récents tirs de missiles balistiques réalisés par la République populaire démocratique de Corée, que l'Italie condamne avec la plus grande fermeté, ont confirmé qu'il fallait que le Conseil reste vigilant sur cette question très délicate. L'adoption rapide de la déclaration présidentielle S/PRST/2017/16, hier à l'issue de consultations, a démontré une fois de plus l'unité du Conseil concernant le dossier de la République populaire démocratique de Corée.

S'agissant du terrorisme, l'attaque récente perpétrée à Barcelone, en Espagne, dans laquelle les citoyens de plus de 30 pays, dont l'Italie, ont été touchés, nous rappelle la nature mondiale de ce fléau. La présidence égyptienne a, à juste titre, fait de la lutte contre le terrorisme une priorité au cours de ce mois, car seules des solutions collectives sont susceptibles de venir à bout de ce défi. En début de mois, le Conseil a adopté la résolution 2370 (2017), visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes. Il s'agit d'une

avancée importante, à notre avis, dans la détermination de la communauté internationale à lutter contre le trafic d'armes, qui représente une menace pour la paix et la sécurité et compromet la stabilité des institutions d'État. Nous attendons avec intérêt de rencontrer, en septembre, le nouveau Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, afin de débattre de la manière dont l'ONU et la communauté internationale peuvent mener un combat exhaustif contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Je souhaite également souligner que ce mois-ci, le Conseil a entendu le premier exposé du nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, M. Ghassan Salamé (voir S/PV.8032). Il n'est pas anodin que M. Salamé ait présenté son exposé par vidéoconférence depuis Tripoli, faisant par là-même la preuve de sa détermination à travailler en Libye autant que possible. Le Conseil a confirmé son plein appui à M. Salamé et aux premières initiatives qu'il a prises en cette qualité, insufflant ainsi un nouvel élan au processus politique et au rôle central de médiation de l'ONU. Au cours de la séance, un certain nombre de délégations, dont l'Italie, ont également abordé la question des migrations et la nécessité d'y remédier en adoptant une approche globale.

En dernier lieu, je voudrais évoquer les méthodes de travail du Conseil. Sous la direction avisée du Japon, et comme l'Ambassadeur Koro Bessho vient de nous le rappeler, le Conseil a achevé la révision de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507, qui porte sur les méthodes de travail. La nouvelle note représente un pas en avant important concernant l'amélioration permanente des méthodes de travail, de la transparence et de la responsabilisation du Conseil. Bien entendu, comme l'Ambassadeur Bessho l'a également mentionné, c'est la pratique quotidienne de ce qui a été convenu qui fera véritablement la différence, et c'est à cela que je faisais allusion, tout à l'heure, pendant la séance sur le renouvellement du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (voir S/PV.8037). À cet égard, je voudrais appeler l'attention des membres sur le fait que les négociations entre les membres du Conseil, en particulier lorsqu'il s'agit de renouveler le mandat d'opérations de maintien de la paix, doivent être menées de la manière la plus ouverte et la plus transparente possible, et qu'il faut prendre dûment en considération les positions des pays fournisseurs de contingents et des pays qui accueillent des missions de maintien de la paix.

Pour terminer, Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de nouveau pour votre présidence. Nous attendons avec intérêt un mois de septembre chargé et productif, sous la présidence de l'Ambassadeur Tekeda Alemu et son équipe.

M. Llorentty Solíz (Bolivie) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, la Bolivie tient à vous féliciter, ainsi que votre équipe, Monsieur le Président, pour le professionnalisme et l'efficacité qui ont marqué votre conduite des travaux du Conseil de sécurité pendant le mois d'août. Nous avons eu un mois très chargé, en particulier la semaine dernière; cela étant, ce fut aussi un mois très productif, au cours duquel le Conseil de sécurité a traité de questions très importantes pour la paix et la sécurité internationales.

Parmi les sujets abordés ce mois-ci, nous voudrions évoquer en particulier la séance d'information sur les sanctions tenue le 3 août (voir S/PV.8018), au cours de laquelle les membres du Conseil de sécurité ont pu exprimer leurs vues sur cette question d'une importance vitale, qui a des répercussions sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La nécessité des sanctions, leur application, leur efficacité et jusqu'à la date à laquelle il convient de les abroger – tels sont certains des points que les membres du Conseil ont examinés au cours de la séance. Pour notre part, nous réaffirmons que les sanctions ne doivent pas être une fin en soi, mais être utilisées comme un moyen de parvenir à une fin; les sanctions sont l'un des outils à la disposition du Conseil pour maintenir la paix et la sécurité et l'on ne doit y recourir qu'en dernier ressort. De la même manière, nous rejetons avec la plus grande force l'application de sanctions unilatérales, qui non seulement constituent une violation flagrante du droit international, mais compromettent en outre les efforts et le travail des organes multilatéraux comme le Conseil de sécurité, en étendant la juridiction et la législation nationale d'un État à un autre pays, violant ainsi les principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Toujours concernant la question des sanctions, le Conseil a adopté ce mois-ci de nouvelles sanctions à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée. Nous estimons que ces sanctions doivent servir à instaurer le dialogue entre les parties, dans le but ultime de parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Le Conseil de sécurité a fait preuve d'une grande unité au cours de ce mois, en adoptant la résolution 2371 (2017) déjà évoquée, ainsi que la déclaration présidentielle S/PRST/2017/16 d'hier. Cette

unité doit permettre de trouver un règlement politique et pacifique à cette crise. Nous devons appuyer les diverses options proposées par certains membres du Conseil pour parvenir à cette fin. Un conflit militaire ne peut pas faire partie de ces options, car il aurait des conséquences inimaginables.

Rappelant que nous connaissons la pire crise humanitaire depuis 1945, le Conseil a, ce mois-ci, abordé la situation qui règne dans divers pays concernés par cette crise, par exemple la situation au Yémen (voir S/PV.8027) où, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme alimentaire mondial, plus de 20 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire, 17 millions sont en situation d'insécurité alimentaire, plus de 2 millions sont déplacées et 280 000 personnes sont réfugiées. De même, le Soudan du Sud, auquel le Conseil consacre de manière récurrente des réunions, est lui aussi confronté à une situation humanitaire complexe, sachant que près de la moitié de sa population a besoin d'aide humanitaire.

D' autre part, nous voudrions également souligner l'initiative de la Vice-Secrétaire générale, Mme Amina Mohammed, et de la délégation égyptienne, de convoquer, le 10 août, une séance d'information publique sur la violence sexuelle (voir S/PV.8022). La visite effectuée en Afrique par la Vice-Secrétaire générale est très importante pour consolider les bases de la collaboration entre l'ONU et l'Union africaine dans le but de promouvoir la participation des femmes aux processus de paix. L'égalité des sexes est indispensable pour la mise en place de processus de paix durables. Nous espérons que de telles visites pourront être répliquées dans d'autres régions, en coordination avec d'autres organisations régionales et sous-régionales.

Nous tenons également à souligner la continuité thématique affichée ces derniers mois par le Conseil, grâce aux initiatives des présidences successives. Par exemple, en juin a eu lieu la séance d'information publique consacrée à la coopération entre l'ONU et l'Union africaine (voir S/PV.7971); en juillet, la présidence chinoise a convoqué le débat public sur le renforcement des capacités de l'Afrique en matière de paix et de sécurité (voir S/PV.8006); et, hier, nous avons tenu un débat public sur le maintien et la consolidation de la paix (voir S/PV.8033). Le mois prochain aura lieu un débat public sur les opérations de maintien de la paix. Nous espérons que toute cette continuité thématique enrichira le débat qui aura lieu entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine la semaine prochaine, dans le cadre de la réunion consultative conjointe entre les deux organes.

Enfin, la Bolivie voudrait à son tour adresser ses félicitations les plus élogieuses à S. E. l'Ambassadeur Koro Bessho, du Japon, pour le travail qu'il a accompli s'agissant de la révision de la note du Président parue sous la cote S/2010/507. Nous en profitons également pour exprimer notre plein appui à la Mission permanente de l'Éthiopie, qui assumera la présidence du Conseil en septembre. Nous sommes convaincus qu'elle réalisera un excellent travail, et l'assurons de tout notre appui.

M. Ilnytskyi (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous apprécions cette occasion de débattre, en séance publique, des travaux menés par le Conseil de sécurité en août. Ce n'est que la deuxième fois cette année que le Conseil de sécurité tient ce genre de séance depuis la présidence ukrainienne, en février. Nous nous réjouissons du retour des séances récapitulatives et espérons que les présidences futures relanceront cette pratique, conformément à la note du Président parue sous la cote S/2010/507.

Nous tenons également à vous remercier personnellement, Monsieur le Président, et à féliciter la délégation égyptienne, pour avoir assumé les responsabilités liées à la présidence avec transparence et professionnalisme tout au long de ce mois. Même si le mois d'août est généralement peu chargé, il a été plutôt bien rempli cette année. Nous avons tenu des discussions importantes et adopté plusieurs résolutions d'importance historique.

Au début de la présidence égyptienne, le Conseil a adopté la résolution 2370 (2017) visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes. Compte tenu de la propagation du terrorisme dans le monde aujourd'hui et du fait que certains États apportent un appui notoire aux activités terroristes à l'étranger, nous félicitons la délégation égyptienne d'avoir eu cette initiative, qui arrive à point nommé. Nous espérons que, après avoir adopté à l'unanimité cette résolution, tous les membres du Conseil ont déjà commencé à respecter leurs obligations, en s'abstenant d'apporter un appui aux terroristes et de les approvisionner en armes. Il ne fait aucun doute que le non-respect de cette obligation entraînera des conséquences graves et que les concernés devront en payer le prix. À cet égard, le Conseil doit suivre de près la mise en œuvre de cette résolution, apportant ainsi une autre contribution concrète aux efforts internationaux visant à lutter contre ce fléau.

Nous avons également abordé la question des sanctions au début du mois d’août. Il est bien connu qu’il existe une pléthore de vues sur cette question – qui vont du rejet de la légitimité de cet outil à des attentes excessives selon lesquelles les sanctions permettent de réaliser n’importe quel objectif. La vérité se trouve probablement entre ces deux extrêmes. L’Ukraine est convaincue que les sanctions peuvent être efficaces et sont efficaces, lorsqu’elles sont appliquées de bonne foi par tous les membres de la communauté internationale. Il ne faut pas oublier que l’efficacité des sanctions dépend de leur application intégrale par toutes les parties prenantes sans exception. Une chaîne est aussi solide que son maillon le plus faible. Par conséquent, tous les membres responsables de la famille des Nations Unies ont le devoir moral de tout mettre en œuvre pour empêcher qu’on fasse obstruction ou qu’on se soustraie aux régimes de sanctions en vigueur. Faute de quoi, cet effort international sera compromis dans son ensemble, et l’idée même des sanctions perdra progressivement de sa crédibilité. À cet égard, les organisations internationales spécialisées et les organisations régionales peuvent jouer un rôle important pour que les sanctions soient appliquées comme il se doit. Le recours à des mesures supplémentaires et à des instruments propres à ces organisations pour mieux réagir aux violations de la paix et à d’autres violations graves du droit international est un des outils importants dont dispose la communauté internationale dans ce domaine.

En août, le Conseil a adopté la résolution 2371 (2017), une résolution importante qui a introduit des sanctions supplémentaires contre la République populaire démocratique de Corée. Il s’agit d’une mesure difficile, mais néanmoins inévitable, puisque le Conseil est tenu de demander des comptes à ceux qui violent les normes et les principes internationaux établis. Le comportement de la Corée du Nord, qui persiste à développer ses programmes nucléaire et de missiles balistiques, est l’un des exemples les plus patents de violations flagrantes du droit international. Non seulement la République populaire démocratique de Corée agit de façon peu judicieuse et imprudente en s’efforçant de se doter d’un arsenal nucléaire au lieu d’améliorer les conditions de vie de son peuple, mais en plus, elle met tout en œuvre pour trouver de nouveaux moyens de contourner les restrictions et les interdictions dont elle fait l’objet. Le tir de missiles balistiques effectué récemment par la Corée du Nord illustre la gravité de la situation. Nous nous félicitons de la réaction unanime et ferme qui a été celle du Conseil hier, qui a abouti à l’adoption d’une déclaration du Président (S/PRST/2017/16).

La communauté internationale doit agir avec diligence afin de faire échec à toutes les tentatives visant à porter atteinte aux accords juridiquement contraignants existants dans le domaine nucléaire et de les sanctionner. Si l’on n’adopte pas une position résolue à cet égard, il y a peu d’espoir d’éliminer la menace que les armes de destruction massive font peser sur le monde. L’Ukraine, qui est l’un des défenseurs du régime mondial de non-prolifération, continuera à contribuer aux efforts internationaux en faveur de la dénucléarisation de la péninsule coréenne, ce qui est essentiel pour éliminer le risque de provocations inutiles et endiguer les ambitions mal avisées de la République populaire démocratique de Corée ayant trait aux armes nucléaires et aux missiles.

Pour revenir au point inscrit à notre ordre du jour, je me félicite de l’accord auquel sont parvenus les membres du Conseil sur la version révisée et mise à jour de la note du Président (S/2010/507) sur les méthodes de travail. Nous félicitons la délégation japonaise et tous les membres du Conseil pour les efforts constructifs qu’ils ont consentis durant le processus d’élaboration et de négociation du texte. La note du Président adoptée aujourd’hui servira de guide important pour améliorer l’efficacité et la transparence des travaux du Conseil.

Pour terminer, je vous félicite, Monsieur le Président, pour une présidence couronnée de succès. Je voudrais assurer nos collègues éthiopiens de notre plein appui, alors qu’ils ont le privilège et la responsabilité importants et rares de diriger les travaux du Conseil en septembre, au moment où les chefs d’État et de gouvernement seront rassemblés à New York.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, qu’il me soit permis tout d’abord de vous féliciter, ainsi que votre équipe, pour l’efficacité avec laquelle vous avez dirigé les travaux du Conseil pendant ce mois, tout en souhaitant à l’Éthiopie une présidence réussie en septembre et en lui exprimant notre plein appui à cet égard.

Par ailleurs, nous vous remercions, Monsieur le Président, d’avoir organisé cette séance officielle de récapitulation à la fin de ce mois fort chargé. L’Uruguay apprécie et reconnaît l’importance de ces séances officielles de récapitulation qui permettent de consigner au procès-verbal les positions de tous les membres du Conseil et qui encourage celui-ci à mener ses travaux dans la transparence et à rendre compte de son action.

Comme on le sait, l'Uruguay est également favorable à l'organisation de séances informelles et interactives entre le Conseil et les États qui n'en sont pas membres, car leurs contributions servent à enrichir et à améliorer nos travaux. En ce qui concerne les séances du Conseil, je voudrais mettre l'accent sur certaines d'entre elles, qui ont porté essentiellement sur les questions humanitaires, auxquelles l'Uruguay attache une grande importance.

La séance tenue le 10 août sur la paix et la sécurité en Afrique (voir S/PV.8022) est particulièrement importante. Lors de cette séance, la Vice-Secrétaire générale, Mme Amina Mohammed, a fait un exposé au Conseil sur la visite qu'elle a effectuée au Nigéria et en République démocratique du Congo, en compagnie de la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Cette mission de haut niveau s'est concentrée exclusivement sur les femmes, la paix et la sécurité et le développement, en accordant une attention particulière aux femmes et aux filles les plus touchées par les conflits.

L'Uruguay estime qu'il est fondamental de promouvoir l'égalité, l'autonomisation et le bien-être des femmes en vue d'instaurer ou de pérenniser la paix dans les zones de conflit, tel que cela a été reconnu dans la résolution 1325 (2000) et réaffirmé tout récemment dans la résolution 2242 (2015). Il convient de souligner l'importance de telles visites qui non seulement mettent en relief le rôle crucial du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, mais encouragent également les pays concernés à promouvoir la protection des femmes, qui sont extrêmement vulnérables dans les situations de conflit, et à les inclure dans les équipes gouvernementales et à les associer aux efforts menés au lendemain d'un conflit et aux processus de paix. Leurs contributions sont très importantes. L'Uruguay voudrait également souligner qu'il convient d'organiser plus fréquemment des séances d'information consacrées à l'examen de la situation des femmes dans le contexte des principaux conflits inscrits à notre ordre du jour, notamment en invitant des représentants de la société civile afin qu'ils puissent nous faire part de leurs points de vue.

Un autre sujet que je voudrais aborder concerne la Syrie. Ce matin, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Stephen O'Brien, a fait un exposé au Conseil sur la situation en Syrie (voir S/PV.8036). Une fois de plus, il nous a brossé un tableau sombre de la situation humanitaire que connaît le peuple syrien, qui est victime d'une cruauté sans précédent. Bien que la violence dans le pays ait considérablement diminué après la signature des accords d'Astana et des accords conclus récemment en vue d'instaurer des cessez-le-feu dans le sud-ouest du pays, la situation humanitaire ne s'améliore pas. C'est une vérité tragique qui exige de notre part une action efficace. Nous continuons d'assister, impassibles, à la destruction d'un peuple – la perte incessante de précieuses vies humaines, des millions de personnes privées de nourriture et des services les plus essentiels, des centaines de milliers d'orphelins affamés, des femmes victimes de la violence sexuelle, des attaques chimiques contre la population civile, des écoles et des hôpitaux détruits par des bombardements constants, le manque d'accès humanitaire aux zones assiégées et les difficultés d'accès aux zones où résident des millions de personnes.

Dans le cas des enfants, nous lançons de nouveau l'alerte car toute cette violence et toutes ces privations compromettent gravement leur développement physique et psychique. Face à cette situation tragique, le Conseil est malheureusement incapable de porter un secours plus ou moins durable. Cela nous rappelle que nous ne devons pas cesser de rechercher des moyens de remédier à cette tragédie humanitaire.

En ce qui concerne le Yémen, dont la situation est considérée comme la plus grande crise humanitaire au monde, nous remercions la présidence d'avoir convoqué ce mois une séance d'information (voir S/PV.8027) suivie de consultations sur la situation dans le pays, dont la situation est dans la majorité des cas examinée selon ce format. Il a été souligné à cette occasion que des millions de Yéménites sont aujourd'hui exposés à une triple menace : le spectre de la famine, la pire épidémie de choléra depuis un an, et les carences et l'injustice résultant d'un conflit brutal que le monde laisse se prolonger et qui est complètement évitable. À cela s'ajoute le blocage de ports maritimes, terrestres et aériens, qui empêche les civils de se déplacer et bloque l'accès au pays d'importations essentielles d'aliments, de combustibles et de fournitures médicales ainsi que leur distribution sur tout le territoire. Les civils continuent de payer le prix d'un conflit persistant et les affrontements militaires se prolongent dans diverses provinces du pays. Nous remercions également le Sénégal d'avoir organisé le 21 août une réunion selon la formule Arria pour aborder la question de la situation humanitaire au Yémen. Nous comprenons que ce type de

réunions informelles contribue à améliorer la visibilité de cette question.

Pour conclure, l'Uruguay estime que le Conseil a une autre responsabilité fondamentale, à savoir celle de ne pas permettre que les atrocités commises contre les populations civiles sans défense restent impunies. Il est inadmissible de laisser s'installer un climat d'impunité. Le Conseil a la responsabilité de renvoyer des affaires à la Cour pénale internationale, le cas échéant, afin que les responsables de crimes en rendent compte.

Enfin, je tiens à remercier et à féliciter la délégation japonaise de la lucidité avec laquelle elle a dirigé les négociations relatives à la note du Président du Conseil de sécurité S/2010/507 afin d'améliorer nos méthodes de travail.

M. Vaverka (Suède) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, et je félicite votre équipe du professionnalisme et de l'efficacité avec lesquels vous avez dirigé les travaux du Conseil au cours du mois écoulé. Ce mois a été chargé et je voudrais revenir brièvement sur quatre éléments de notre programme de travail.

Premièrement, nous nous félicitons que le Conseil ait été en mesure, le 9 août, d'adopter à l'unanimité une déclaration présidentielle ambitieuse (S/PRST/2017/14) sur le risque de famine au Yémen, en Somalie, au Soudan du Sud et dans le nord-est du Nigéria. Les statistiques concernant la situation humanitaire dans ces pays sont alarmantes et complètement inacceptables. La Suède a décidé de proposer une déclaration présidentielle pour développer le consensus qui s'est dégagé durant la réunion tenue selon la formule Arria sur les famines organisée par huit membres du Conseil en juin, et ce, car nous estimions qu'il était nécessaire que le Conseil adopte une déclaration unifiée, concrète et globale pour appuyer les efforts que déploient l'ONU et ses partenaires humanitaires, ainsi que le rôle de chef de file du Secrétaire général. Il nous semblait également important que le Conseil souligne la nécessité de faire plus pour prévenir les conflits qui alimentent un grand nombre de ces crises humanitaires, ainsi que la nécessité d'augmenter le financement de l'action humanitaire et de garantir un accès humanitaire sans entrave. Je remercie tous les membres du Conseil de leur coopération constructive concernant cette déclaration présidentielle. Nous attendons avec intérêt l'exposé que le Secrétaire général présentera au Conseil de sécurité en octobre, et nous espérons être tenus plus régulièrement informés des liens entre famine et conflits.

Deuxièmement, en ce qui concerne certaines questions spécifiques à un pays inscrites à l'ordre du jour, notre séance (S/PV.8026) sur le rapport final (S/2017/672/Rev.1) du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo dont le mandat a été reconduit par la résolution 2293 (2016) a revêtu une importance particulière pour nous. Du point de vue de la Suède, cette séance a porté sur le meurtre inacceptable de deux experts, Zaida Catalán et Michael Sharp. Je remercie les membres du Conseil de leur solidarité avec les familles qui ont participé à cette séance. Maintenant que la Commission d'enquête chargée de faire la lumière sur ces meurtres a fait part de ses conclusions et de ses recommandations, nous saluons la détermination du Secrétaire général à mener une nouvelle enquête. Nous devons non seulement aux familles, mais également à nous-mêmes et à l'Organisation, de veiller à ce que les responsables de ces meurtres répréhensibles soient traduits en justice. Nous comptons sur un appui continu à cet égard.

Troisièmement, suite au lancement par la République populaire démocratique de Corée d'un missile balistique intercontinental de longue portée le 28 juillet, et à l'aggravation conséquente des tensions dans la région, la question du nucléaire nord-coréen a mobilisé une grande partie de notre attention durant ce mois. Nous nous sommes de nouveau réunis hier (voir S/PV.8034) pour réagir à un nouvel essai de missile, cette fois-ci au-dessus du Japon. Si ces derniers essais – qui montrent que la République populaire démocratique de Corée persiste à ne pas respecter et à ignorer les résolutions du Conseil de sécurité – restent une source de profonde préoccupation, il importait que le Conseil puisse réagir rapidement, en adoptant la résolution 2371 (2017) dans le courant du mois et la déclaration présidentielle S/PRST/2017/16 hier. Cela montre que le Conseil est uni et déterminé à lutter contre la menace croissante que posent les programmes nucléaire et de missiles de la République populaire démocratique de Corée. Seules cependant, les sanctions ne régleront pas la situation sur la péninsule coréenne, et elles doivent s'accompagner d'une diplomatie créative, d'un dialogue et de mesures de confiance.

Quatrièmement enfin, nous avons entendu ce matin des exposés de l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, et du Secrétaire général adjoint, M. Stephen O'Brien, sur la situation en Syrie (S/PV.8036), qui reste profondément troublante.

En tant que corédacteur sur les questions humanitaires, la Suède se tient prête à initier une action sérieuse du Conseil qui viendrait compléter ses initiatives existantes, et ce en vue d'améliorer la situation pour les Syriens sur le terrain. L'apaisement des hostilités constaté dans certaines parties de la Syrie doit être consolidé et les civils doivent être protégés. L'accès humanitaire doit être élargi. Enfin, nous regrettons que le Conseil ne soit toujours pas en mesure de renvoyer la situation en Syrie à la Cour pénale internationale. Les crimes commis au cours des six dernières années ne sauraient rester impunis.

Avant de conclure, je tiens à rendre hommage au Japon pour ses efforts assidus et son excellent travail en ce qui concerne la révision de la note présidentielle S/2010/507 sur les méthodes de travail du Conseil, qui a été approuvée aujourd'hui. Cette note est un outil précieux visant à améliorer la transparence et l'efficacité du Conseil, tout en garantissant la cohérence et la prévisibilité de ses travaux.

Je conclus en vous remerciant une fois de plus, Monsieur le Président, au même titre que la délégation égyptienne, de votre travail durant le présent mois et en souhaitant plein succès à la délégation éthiopienne, qui assurera la présidence en septembre.

M. Melki (France) : Je souhaiterais tout d'abord joindre ma voix à celle des membres du Conseil pour saluer la présidence égyptienne pour le travail remarquable effectué au cours du mois écoulé. Vous avez, Monsieur le Président, organisé les travaux du Conseil avec rigueur, transparence et efficacité, mais vous avez également toujours su montrer la flexibilité suffisante pour adapter notre programme de travail d'une part aux aléas nombreux de l'actualité internationale, comme l'ont montré les exemples récents de la Corée du Nord et de la Birmanie, et d'autre part aux préoccupations de chacun des membres du Conseil, par exemple sur la République centrafricaine. Enfin, vous avez conduit les travaux du Conseil avec un sens très sûr de nos priorités communes en matière de paix et de sécurité internationales et une conscience aiguë des responsabilités du Conseil. Nous vous en remercions chaleureusement.

Dans le programme riche et varié de ce mois, je veux mettre l'accent sur un certain nombre d'éléments particulièrement importants pour la France. Le débat public sur le maintien de la paix et la paix durable qui s'est tenu hier (voir S/PV.8033) a permis de faire avancer la réflexion sur les moyens pour les Nations Unies d'être plus efficaces sur le terrain. La paix durable dépendra de nos actions dans de nombreux domaines : désarmement, réforme du secteur de la sécurité, justice, règlement des conflits locaux. Il appartient au Conseil de sécurité d'encadrer au mieux ces efforts à travers des mandats adaptés. La paix durable dépend aussi de la capacité des acteurs présents autour de l'opération de maintien de la paix à répondre aux défis de manière coordonnée : l'État hôte, les organisations régionales, les partenaires bilatéraux et les acteurs économiques et du développement. La convergence des acteurs est donc indispensable.

Au titre des travaux consacrés par le Conseil à l'Afrique, le débat qui nous a réunis en présence de la Vice-Secrétaire générale (voir S/PV.8022), dont nous saluons l'engagement, a montré comment les Nations Unies pouvaient promouvoir le rôle des femmes pour la paix et la sécurité sur le terrain. Nous nous félicitons de l'importance accordée à cette thématique, laquelle fera l'objet du débat public annuel sous notre présidence du mois d'octobre.

Dès le deuxième jour de la présidence égyptienne (voir S/PV.8016), nous avons adopté une déclaration présidentielle forte sur le Burundi (S/PRST/2017/13), qui consacre l'unité du Conseil sur cette crise et marque son appui déterminé à l'action de la Communauté d'Afrique de l'Est, à la feuille de route du Président Mkapa et à l'action de l'Envoyé spécial du Secrétaire général au Burundi. Elle rappelle notamment l'impérieuse nécessité de respecter l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour la stabilité du Burundi. La France espère vivement que le Burundi saura saisir cette opportunité pour retrouver une relation apaisée avec la communauté internationale, lancer un processus politique qui permette de préparer dans la sérénité les prochaines échéances électorales et mettre fin aux violations des droits de l'homme.

Le Conseil de sécurité a tenu le 15 août une séance d'information sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) (voir S/PV. 8024), conformément aux dispositions de la résolution 2359 (2017) adoptée en juin dernier. Au lendemain des attaques terroristes ayant frappé le Burkina Faso et visé la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, cette réunion nous a permis d'insister une nouvelle fois sur le caractère transnational de la menace terroriste à laquelle fait face le Sahel, et de mettre en avant les efforts déployés par le G5 Sahel pour assurer le déploiement sur le terrain de la Force conjointe dans les délais prévus. Beaucoup a déjà été

fait, en très peu de temps : nous nous en félicitons. Sur ce dossier, notre conviction demeure plus que jamais que la communauté internationale a la responsabilité morale et politique d'apporter un soutien aux États africains qui s'unissent pour lutter contre le terrorisme, en déployant des moyens complémentaires à ceux des opérations de maintien de la paix. La France continue de penser, aux côtés d'une large majorité des membres du Conseil, que le soutien des Nations Unies à la Force conjointe du G5 Sahel est essentiel.

Le Conseil a aussi tenu une séance importante sur la République démocratique du Congo (voir S/PV.8026) en présence des familles des deux membres du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo créé par la résolution 2293 (2016) assassinés en mars. Mandatés par nous, ils effectuaient un travail remarquable. Il était important que le Conseil rende hommage à leur mémoire. Toute la lumière doit désormais être faite sur ces meurtres. Nous réitérons notre appel pour que le Secrétaire général mette en place sans délai, et comme il en a la capacité, un mécanisme spécial d'enquête pour permettre aux autorités judiciaires compétentes de mener des poursuites effectives.

S'agissant du Moyen-Orient, le Conseil s'est également montré très actif. Malgré les différences d'approches, nous avons été en mesure de renouveler pour un an, à l'unanimité, le mandat ambitieux et solide de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, à travers l'adoption, tout à l'heure, de la résolution 2373 (2017). C'était une étape essentielle pour préserver la stabilité du Sud-Liban et de l'ensemble de la région.

Sur la Libye, le premier exposé du nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ghassan Salamé (voir S/PV.8032), a permis de poursuivre le nouvel élan donné à la médiation des Nations Unies. L'unité du Conseil sera décisive pour construire ensemble un futur stable et un environnement sûr et prospère en Libye, dans la continuité des initiatives internationales et régionales et de celles des pays voisins. Notre représentant permanent avait présenté aux membres du Conseil, au mois de juillet, la réunion de La Celle-Saint-Cloud, qui vise à s'inscrire en cohérence avec ces efforts. Le Conseil aura un rôle actif à jouer dans le suivi de la mise en œuvre des engagements pris par les acteurs libyens eux-mêmes.

La Mission d'appui des Nations Unies en Libye sera l'élément clef de ce processus, et il faudra s'assurer que la Mission ait les capacités nécessaires pour remplir son mandat. Je tiens également à saluer le travail du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye et de sa présidence suédoise, qui a notamment permis la mise sous sanctions de deux vaisseaux ayant commis des trafics de pétrole.

Sur le Yémen, l'exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires (voir S/PV.8027) et la réunion sur les questions humanitaires organisée selon la formule Arria qui a suivi ont mis l'accent sur la nécessité de permettre un accès humanitaire sans entrave et de faire cesser les violations graves du droit international humanitaire. Le Conseil a également pu, à cette occasion, appeler à une relance du processus politique, en rappelant qu'il n'y avait de solution que politique au Yémen, et saluer l'engagement de l'Envoyé spécial, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, qui poursuit ses efforts malgré une marge de manœuvre limitée.

Sur la Syrie enfin, une majorité d'entre nous a appelé à plusieurs reprises à un accès sûr, complet, immédiat et sans entrave de l'assistance humanitaire à l'ensemble des populations face à une situation qui reste catastrophique. Nous nous sommes notamment réunis ce matin sur le dossier syrien (voir S/PV.8036) et la France a rappelé ses efforts pour soutenir le processus conduit par les Nations Unies afin de parvenir à une transition démocratique négociée conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). C'est la seule option permettant un retour durable de la paix et une lutte efficace contre le terrorisme, qui est notre priorité. Des convergences se dessinent aujourd'hui. Nous ne ménagerons pas nos efforts, notamment d'ici la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale, en faveur d'une sortie de crise sur ce dossier.

Enfin, ce tour d'horizon ne serait pas complet sans mentionner la Corée du Nord, sur laquelle le Conseil a su montrer hier sa réactivité et sa fermeté (voir S/PV.8034).

Je souhaite, pour finir, m'associer à tous ceux qui ont salué le travail remarquable du Japon sur la note présidentielle publiée sous la cote S/2010/507, dont nous bénéficierons tous en tant que membres du Conseil à l'avenir. Sur l'ensemble de ces dossiers, et sur bien d'autres, Monsieur le Président, le travail qui reste à accomplir est immense mais vous avez apporté, au cours du mois écoulé, une contribution importante à cette tâche en ne ménageant ni vos efforts ni votre volonté. Soyez-en remercié.

M. Cheng Lie (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie l'Égypte d'avoir convoqué la présente

séance et la félicite d'avoir, au titre de la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août, permis au Conseil de s'acquitter avec succès de ses travaux ce mois et d'avoir enregistré des résultats positifs.

En ce qui concerne les travaux du Conseil ce mois, je voudrais m'attarder sur les trois questions ci-après.

Premièrement, s'agissant de la paix et de la sécurité, le Conseil a convoqué un débat public sur les opérations de maintien de la paix, et sur la consolidation et la pérennisation de la paix (voir S/PV.8033). Les États Membres ont procédé à un échange de vues complet sur les efforts menés sous l'égide des Nations Unies en matière de prévention des conflits, de maintien de la paix, de consolidation et de pérennisation de la paix. La Chine appelle à défendre fermement les buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, à mettre au point un nouveau type de relations internationales axées autour d'une coopération bénéfique pour tous, à promouvoir une vision novatrice, partagée, globale et coopérative de la sécurité, et à accorder le plus grand rôle possible à l'ONU, dispositif indispensable pour le maintien de notre sécurité collective.

Au cours des dernières années, l'Union africaine a énergiquement promu la solidarité et l'unité entre les pays africains dans leur quête de la paix et du développement associés à des progrès de fond. La Chine espère que l'ONU et l'Union africaine mettront pleinement en œuvre le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, afin d'améliorer la coopération dans des domaines tels que la prévention des conflits, la gestion des crises et la reconstruction après un conflit.

Deuxièmement, concernant les foyers de tensions en Afrique, le Conseil de sécurité a examiné des questions telles que la situation en Somalie (voir S/PV.8035), en République démocratique du Congo (voir S/PV.8026) et dans la région du Sahel (voir S/PV.8024), a écouté les exposés pertinents, et a adopté la résolution 2372 (2017) qui proroge le déploiement de la Mission de l'Union africaine en Somalie. Ces efforts contribuent à mieux informer la communauté internationale des faits nouveaux sur le terrain, de sorte que l'ONU et la communauté mondiale tout entière puissent apporter une assistance supplémentaire aux pays concernés. La Chine tient à s'en féliciter.

La communauté internationale doit maintenir le cap pour parvenir à un règlement politique des questions sensibles, encourager toutes les parties concernées à régler leurs différends par des voies pacifiques, grâce au dialogue et à la négociation, améliorer les conditions de sécurité, et assurer la coopération entre les diverses parties au sein du système des Nations Unies et entre l'ONU et les organisations régionales, afin de créer des synergies. La Chine continue de mener en Afrique une politique ancrée dans la sincérité, le pragmatisme, les affinités, la bonne foi, la justice et les intérêts partagés, et se tient prête à œuvrer avec la communauté internationale pour contribuer à la promotion de la paix, de la stabilité et du développement en Afrique.

En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, le Conseil a convoqué ce mois-ci une séance publique (voir S/PV.8017) sur les moyens d'empêcher les terroristes d'acquérir des armes, et a adopté à l'unanimité la résolution 2370 (2017). La Chine espère que cette résolution encouragera la communauté internationale à intensifier sa coopération, à adopter une approche intégrée et à œuvrer collectivement pour couper les canaux par lesquels les organisations terroristes se procurent des armes, contribuant par là-même au maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales. Le terrorisme est l'ennemi commun de l'humanité.

La communauté internationale doit adopter une approche commune, renforcer le rôle de premier plan de l'ONU et du Conseil de sécurité et respecter les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. C'est aux États Membres qu'incombe au premier chef la responsabilité d'empêcher les groupes terroristes d'acquérir des armes, d'assurer une coordination efficace et de renforcer la coopération régionale et internationale afin d'agir en synergie pour empêcher les groupes terroristes d'acquérir des armes.

Pour terminer, je voudrais adresser mes vœux de plein succès à l'Éthiopie pour une présidence réussie au cours du mois de septembre.

M. Tumysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à féliciter la présidence égyptienne pour le leadership exceptionnel dont elle a fait preuve relativement à toute un série de questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Nous voudrions formuler des observations sur quelques éléments importants au cours de cette séance récapitulative.

Tout d'abord, en ce qui concerne la République populaire démocratique de Corée, nous voudrions exprimer notre solidarité avec le Japon. Il y a deux jours, des missiles balistiques ont survolé son territoire,

mettant en danger les transports aériens et maritimes, ainsi que les territoires voisins. Le Japon et le Kazakhstan font partie des pays qui ont été les plus touchés par les conséquences dévastatrices des essais et des armes nucléaires. Par conséquent, nous comprenons ce que pensent et vivent le Gouvernement et le peuple japonais.

Aujourd'hui, alors que nous célébrons la Journée internationale contre les essais nucléaires au siège de l'ONU, nous constatons avec préoccupation que les armes nucléaires constituent une menace de plus en plus grave. La position du Kazakhstan sur la non-prolifération et la situation en République populaire démocratique de Corée est bien connue et immuable. Je voudrais la résumer en quelques mots : premièrement, condamnation; deuxièmement, arrêt de tous les essais et tirs; troisièmement, mise en œuvre intégrale des sanctions et des directives de l'ONU; quatrièmement, pressions; cinquièmement, pas d'option militaire et faire preuve de retenue; sixièmement, des mesures de renforcement du dialogue et de la confiance; septièmement, reprise des pourparlers à six sans plus tarder; huitièmement, envisager le « double gel » en tant que premier pas; et neuvièmement, unité et crédibilité du Conseil.

Je voudrais maintenant aborder la question du Moyen-Orient.

Tout d'abord, s'agissant de l'Iraq, le référendum proposé sur l'indépendance de la région du Kurdistan et des zones kurdes en dehors de l'administration de cette région est une question qui devrait préoccuper la communauté internationale. Nous sommes d'avis que cela aurait des conséquences négatives pouvant entraîner plus d'instabilité.

En ce qui concerne la Syrie, la cinquième réunion du processus d'Astana s'est tenue dans notre capitale les 4 et 5 juillet. Toutes les parties prenantes y ont participé, y compris la Jordanie et les États-Unis, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. De Mistura. Des représentants des États-Unis et de la Jordanie ont également participé à cette réunion en qualité d'observateurs. Nous sommes très reconnaissants à toutes les parties pour leurs contributions précieuses. Nous espérons que la réunion qui devait avoir lieu en août se tiendra à la mi-septembre. Nous avons organisé une réunion d'experts techniques à la fin du mois d'août pour mettre la dernière main aux préparatifs de la réunion de septembre.

Les efforts inlassables des participants au processus d'Astana ont permis de réaliser des progrès graduels mais importants. Chaque cycle de pourparlers aboutit à des résultats concrets, ce qui a une incidence positive sur la vie de centaines de milliers de Syriens. L'ampleur et l'intensité du conflit ont sensiblement diminué et les efforts se poursuivent en vue de créer des conditions propices à la fourniture d'une aide humanitaire aux populations syriennes qui en ont besoin. Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements au Secrétaire général adjoint, M. O'Brien, pour son travail noble, inlassable et efficace au service de l'ONU, notamment en ce qui concerne le dossier syrien, et nous lui adressons nos meilleurs vœux de succès pour l'avenir, dans sa vie personnelle et dans le cadre de ses fonctions. Nous sommes également favorables à la pratique consistant à organiser des séances conjointes du Conseil sur l'évolution de la situation politique et humanitaire en Syrie et nous espérons vivement qu'elle se poursuivra.

Pour ce qui est du Yémen, nous remercions la délégation suédoise d'avoir pris l'initiative d'organiser des consultations sur la situation au Yémen le 18 août (S/ PV.8027) et à la mission sénégalaise d'avoir organisé, le 21 août, une réunion selon la formule Arria sur le rôle essentiel que jouent les partenaires humanitaires des Nations Unies dans le cadre de la crise au Yémen. Compte tenu de la situation humanitaire catastrophique qui règne dans ce pays, qui est également frappé par une très grave épidémie de choléra, nous sommes d'avis que la situation au Yémen doit rester inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

S'agissant de la Libye, c'est avec plaisir que nous avons suivi le premier exposé au Conseil de sécurité du nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, M. Ghassan Salamé, sur la situation en Libye (S/PV.8032). Nous voudrions exprimer notre plein appui aux efforts du Représentant spécial du Secrétaire général visant à instaurer une paix durable en Libye et nous saluons le dynamisme qui caractérise ses démarches auprès de différents acteurs de la société libyenne et de la communauté internationale.

En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, le Représentant permanent du Kazakhstan, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité mis en place conformément à la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les individus et entités associés et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011), est actuellement en mission à Singapour et en Malaisie, en compagnie des experts

membres de l'Équipe de surveillance, en vue de recueillir des données sur les activités des groupes terroristes dans les pays où ils opèrent désormais – principalement en Asie du Sud-Est, car ils ont été presque complètement chassés de la Syrie. Nous avons l'intention de nous rendre dans d'autres pays durant la dernière partie de l'année.

Deux réunions tenues par le Conseil au cours de ce mois sont particulièrement dignes d'attention. La première est l'exposé de la Vice-Secrétaire générale, Mme Amina Mohammed, sur sa mission au Nigéria et en République démocratique du Congo (S/PV.8022), qui a mis en lumière l'importance de donner la priorité aux femmes dans tous les aspects des travaux du Conseil de sécurité et de l'ONU. Les débats importants menés à cette occasion ont souligné qu'il est essentiel d'intégrer systématiquement la problématique hommes-femmes dans tous les processus liés à la paix et à la sécurité.

Hier, nous avons tenu un autre débat public très important sur la pérennisation de la paix en tant qu'élément fondamental de tous les efforts de maintien de la paix (S/PV.8033). Il ne fait aucun doute qu'en mettant davantage l'accent sur cet aspect, nos efforts seront plus efficaces, plus pertinents, plus opportuns et plus rationnels sur le plan économique, car nous dépensons plus pour le maintien de la paix que pour les efforts de prévention en amont.

Enfin, nous nous sommes également penchés sur plusieurs mandats d'opérations de maintien de la paix. Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, pour la perspicacité dont vous avez fait preuve en ce qui concerne la rationalisation des opérations et en mettant en exergue des facteurs critiques visant à renforcer le Conseil et à lui permettre de mieux remplir et d'améliorer son mandat.

Pour terminer, nous remercions le Japon du travail exemplaire qu'il a accompli relativement à révision de la note du Président parue sous la cote S/2010/507 , qui a été adoptée en vue d'améliorer nos méthodes de travail. Nous voudrions également exprimer notre plein appui à la délégation éthiopienne, qui va assumer prochainement la présidence du Conseil, et lui souhaiter plein succès dans l'exercice de ces fonctions importantes.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à vous remercier et à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que toute votre équipe, pour un mois couronné de succès. Je me joins aux autres orateurs pour saluer votre présidence et votre leadership, ainsi que votre gestion inclusive des activités du Conseil au cours du mois d'août.

Très souvent, le mois d'août a la réputation d'être un mois calme, mais cela n'a pas été du tout le cas. Ce mois-ci, les activités du Conseil de sécurité se sont poursuivies sans relâche. Bien entendu, la principale question à laquelle nous avons tous dû faire face est la Corée du Nord. Par conséquent, je voudrais commencer par cette question et sur la façon dont nous devons réagir face aux violations incessantes des résolutions du Conseil de sécurité. En outre, à l'instar d'autres orateurs, je me réjouis du fait que nous avons pu envoyer un message ferme, et dans l'unité, d'abord le 5 août (S/PV.8019), au moyen de nouvelles sanctions, et ensuite, hier soir, sous forme d'une déclaration du Président (S/PRST/201/16), condamnant les dernières atrocités commises par la Corée du Nord. Face à la menace que représente la Corée du Nord, non seulement pour la région, mais également pour le monde entier, nous devons rester unis et réagir avec clarté et avec des condamnations sans équivoque chaque fois que telles violations sont commises.

Je voudrais également saisir l'occasion offerte par cette séance pour évoquer brièvement trois autres points que nous avons abordés ce mois-ci.

Premièrement, je voudrais rendre hommage aux hommes et aux femmes, qui, de par le monde, mettent à exécution les décisions du Conseil de sécurité, souvent dans des endroits extrêmement dangereux. Ce mois-ci, le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo nous a présenté ses conclusions les plus récentes (S/PV.8026). Malheureusement, il ne s'agissait pas d'un exposé de routine parce que c'est en recueillant des éléments de preuve en vue de l'établissement de ce rapport (S/ 2017/672/Rev.1) que Zaida Catalán et Michael Sharp ont été tragiquement tués. Nous avons également été informés des résultats du rapport de la Commission d'enquête des Nations Unies sur leur assassinat et nous attendons avec intérêt la pleine mise en œuvre des recommandations formulées. Le Conseil de sécurité et l'ONU dans son ensemble ont une responsabilité envers ceux qui agissent en notre nom. Il est essentiel qu'une enquête rapide, approfondie et transparente soit menée pour identifier les auteurs de cet assassinat et les traduire en justice. Nous demandons au Secrétaire général de mettre en place un mécanisme chargé de mener une enquête approfondie sans plus tarder.

Mon deuxième point concerne les liens que nous avons constatés ce mois-ci entre les conflits et les crises humanitaires. Le Royaume-Uni se félicite

de l'adoption ce mois de la déclaration présidentielle S/PRST/2017/14, sur les famines dévastatrices au Soudan du Sud, au Yémen, en Somalie et dans le nord-est du Nigéria. Il est crucial que les parties à chacun de ces conflits respectent l'obligation qu'elles ont de protéger les civils et de garantir la sécurité des opérations et du personnel humanitaires. Le Conseil de sécurité doit maintenir cette dynamique au cours des prochains mois. Nous attendons avec intérêt de nous pencher sur ces crises durant la semaine de haut niveau et d'entendre un exposé du Secrétaire général en octobre sur les actes délibérés qui accroissent les besoins humanitaires et accentuent les obstacles à une mobilisation efficace.

Nous avons également été tenus informés durant le présent mois de l'aggravation de la crise humanitaire causée par le conflit en République centrafricaine et des dangers auxquels sont exposés les travailleurs humanitaires qui tentent de fournir une aide. La réunion qui se tiendra durant la semaine de haut niveau en vue du renouvellement de mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine nous donnera l'occasion de réexaminer notre approche concernant la République centrafricaine.

Enfin, le Conseil a poursuivi son débat sur le maintien de la paix. Je remercie l'Égypte d'avoir organisé le débat public d'hier sur la contribution potentielle des opérations de maintien de la paix à la pérennisation de la paix (voir S/PV.8033). Les décisions tendant à la clôture des Missions en Haïti, au Libéria et en Côte d'Ivoire nous rappellent qu'il importe de veiller à ce que la consolidation de la paix soit prise en compte tout au long du cycle de vie d'une mission, ce qui signifie qu'il faut suivre une approche à l'échelle du système dès le début et déterminer clairement les objectifs stratégiques d'une mission au moment de sa création.

Je me félicite que nous soyons parvenus ce matin à mettre cela en pratique et à confirmer notre appui à une série d'objectifs stratégiques clairs concernant la Somalie en renouvelant à l'unanimité le mandat de la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) (voir S/PV.8035). En réponse à l'examen conjoint mené par l'Union africaine et l'ONU, cela marque une évolution importante de l'orientation de la Mission, puisque l'AMISOM va mettre l'accent sur le transfert des tâches aux forces de sécurité somaliennes et une réduction progressive et échelonnée des effectifs de l'AMISOM.

Je vous exprime une fois de plus ma reconnaissance, Monsieur le Président, pour le travail effectué durant ce mois, et je souhaite plein succès à l'Éthiopie pour le mois prochain. Je remercie également le Japon de ses efforts acharnés concernant la question des méthodes de travail.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

Avant de lever la séance, je voudrais, puisqu'il s'agit de la dernière séance du Conseil de sécurité prévue pour le mois d'août, adresser les sincères remerciements de la délégation égyptienne aux membres du Conseil, en particulier à mes collègues Représentants permanents et leurs équipes respectives, ainsi qu'au secrétariat du Conseil, pour tout l'appui qu'ils nous ont fourni.

Je tiens également à remercier mes collègues de la délégation égyptienne de leurs nombreux efforts durant notre mois à la tête du Conseil, sans lesquels nous n'aurions pas été en mesure d'accomplir tout ce que nous avons accompli. Au cours de ce mois, qui a effectivement été chargé, nous sommes parvenus au consensus sur plusieurs questions importantes relevant de nos compétences, notamment le renouvellement du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (résolution 2373 (2017)) et la déclaration présidentielle adoptée hier concernant la République populaire démocratique de Corée (S/PRST/2017/16).

Nous avons également tenu des délibérations qui ont contribué à nos efforts constants visant à améliorer les méthodes de travail du Conseil pour lutter contre toutes les menaces à la paix et à la sécurité internationales, en particulier en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, la mise en place de régimes de sanctions et la contribution des opérations de maintien de la paix à la pérennisation de la paix. Rien de cela n'aurait été possible sans les efforts acharnés, l'appui et les contributions de toutes les délégations et des représentants du Secrétariat ainsi que de tous les préposés aux Services de conférence, des interprètes et des traducteurs. Je les remercie donc très sincèrement.

Alors que notre présidence touche à sa fin, je sais que je parle au nom du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation éthiopienne pour le mois de septembre.

La séance est levée à 17 h 25.